

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de La Pêche qui se tiendra le **mardi 25 juin 2024, à 19 h 30**, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche située au 20, chemin Raphaël.

La présente séance est présidée par Monsieur Guillaume Lamoureux.

Sont présents :

M. Daniel Meunier, conseiller du district n° 1
Mme Carolane Larocque, conseillère du district n° 2
M. Francis Beausoleil, conseiller du district n° 3
M. Pierre LeBel, conseiller du district n° 4
Mme Pamela Ross, conseillère du district n° 5
M. Claude Giroux, conseiller du district n° 6
M. Richard Gervais, conseiller du district n° 7

Sont également présents :

M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques
& directrice générale adjointe
Mme Annie Racine, coordonnatrice, service administratif
Mme Patricia De Grandpré, agente aux communications

Est absent :

M. Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est __h__.

Auditoire : Il y a ____ () participant dans la salle et ____ () participant en vidéoconférence.

1 24- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire Guillaume Lamoureux fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

- 1. ADOPTION - ORDRE DU JOUR**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. GREFFE, AFFAIRES JURIDIQUES ET DIRECTION GÉNÉRAL ADJOINTE**
 - a. Modification au calendrier des séances publiques du conseil municipal pour l'année 2024
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal adopte l'ordre du jour.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à ___h___ et se termine à ___ h ___.

3 GREFFE, AFFAIRES JURIDIQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

3a 24- Modification au calendrier des séances publiques du conseil municipal pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-299 adoptée le 6 novembre 2023, ce conseil approuvait le calendrier des séances du conseil municipal pour 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de contraintes logistiques liées à la période estivale et aux congés fériés, il est proposé de déplacer la séance publique du 2 juillet au 8 juillet, aux mêmes heures et lieux prévus par le règlement 18-763, article 4;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la modification au calendrier des séances publiques du conseil municipal pour l'année 2024, au deuxième semestre, aux dates suivantes :

- **8 juillet 2024**
- 19 août 2024
- 9 septembre 2024
- 7 octobre 2024
- 4 novembre 2024
- 2 décembre 2024

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi.

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ___h___.

Guillaume Lamoureux
Maire

M^e Sylvie Loubier
Greffière, directrice générale adjointe